

(validée en Préfecture – Délibération n° BC 2025-03-20.021)

Frais d'inscription annuels par niveau et selon le Quotient Familial (QF) du foyer fiscal

**QF= Revenu Fiscal de Référence / (12 x nombre de parts)**Pour bénéficier du tarif correspondant aux tranches ci-dessous, fournir obligatoirement une copie de l'**avis d'imposition 2024** (pour les revenus 2023) / **facultatif pour la tranche 5.**

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5
LIBELLE	QF<350€	351<QF<650€	651€<QF<1000€	1001€<QF<1650€	QF 1651€ et +
TLP-CHAMD-AH					
4 / 6 ans	67	76	89	103	112
7 / 10 ans	114	129	152	175	190
11 / 14 ans + CHAMD	165	187	220	253	275
15 / 18 ans + CHAMD	179	203	239	274	298
19 / 25 ans	193	218	257	296	321
26 ans et +	207	234	275	317	344
Pr. Collectives Adulte	54	62	72	83	91
<b>Location Instruments</b>	<b>78,00</b>	<b>88,00</b>	<b>104,00</b>	<b>120,00</b>	<b>130,00</b>
Hors TLP					
4 / 6 ans	127	144	169	195	212
7 / 10 ans	169	192	225	259	282
11 / 14 ans	201	228	268	308	335
15 / 18 ans	220	250	294	338	367
19 / 25 ans	239	271	319	367	399
26 ans et +	252	285	336	386	419
Pr. Collectives Adulte	78	88	104	120	130
<b>Location Instruments</b>	<b>117,00</b>	<b>133,00</b>	<b>156,00</b>	<b>179,00</b>	<b>195,00</b>

NB : pour une inscription en cours d'année, les frais seront calculés au prorata des mois restants jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (tarif mensuel égal au tarif annuel divisé par neuf) et seront réglés en un seul versement par chèque ou numéraire ou payfip.

Les frais d'inscription sont exigibles au cours du premier trimestre de l'année scolaire en cours et ne sont pas remboursables, sauf en cas d'une démission suite à une situation de force majeure et selon l'appréciation du Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Un dégrèvement tarifaire est proposé pour les élèves appartenant au même foyer fiscal, ces dégrèvements sont cumulables :

2 élèves d'une même famille	- 25 % sur le tarif le moins élevé
3 élèves d'une même famille	- 50 % sur le tarif le moins élevé
4 élèves ou plus d'une même famille	- gratuité sur le tarif le moins élevé

**Cas particulier élèves inscrits en CPES** (Classe Préparatoire d'Enseignement Supérieur) ou en **COP** (Cycle d'Orientation Professionnelle) **en Musiques et Danses Traditionnelles dans un établissement partenaire**

**\* gratuité des frais d'inscription**

**Cas particulier élèves inscrits dans les Conservatoires partenaires (hors CPES) :**

**\* réduction forfaitaire de 50% sur les frais d'inscription**

**Frais d'Inscription inférieurs à 100 euros** – Modalités de paiement :

- chèque à l'ordre du Réseau des Enseignements Artistiques CATLP ou numéraire ou PayFip ou chèques vacances ANCV (à hauteur de 80€).

**Frais d'Inscription supérieurs à 100 euros** - Modalités de paiement :

- chèque à l'ordre du Réseau des Enseignements Artistiques CATLP ou numéraire ou PayFip ou chèques vacances ANCV (à hauteur de 80€).

ou - **prélèvement mensuel** sur votre compte bancaire - de **Novembre 2025 à Juin 2026** suivant un échéancier qui sera adressé à chaque famille avant la 1<sup>ère</sup> échéance. **Aucun changement de RIB ne pourra être intégré en cours d'année.** **Dans le cas d'une démission, les prélèvements ne pourront être interrompus en cours d'année**

#### DROITS DE LOCATION et ENTRETIEN

**Payables** - soit pour la durée totale de la location à la signature du contrat (par chèque à l'ordre du Réseau des Enseignements Artistiques CATLP ou en numéraire) **pas de remboursement si arrêt en cours d'année.**

- soit par **prélèvement mensuel** sur votre compte bancaire de **Novembre 2025 à Juin 2026** (avec possibilité d'arrêt en cours d'année).